



Dispositif expérimental d'intervention foncière pour restructurer le vignoble en Gironde : les banques s'engagent

Depuis le mois d'octobre, sur une proposition de la Confédération paysanne suscitant l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole et du monde agricole, des travaux visant à **créer un dispositif d'intervention foncière en Gironde sont menés sous l'égide de l'Etat et de la Région, afin de redonner des perspectives aux viticulteurs girondins**, en développant notamment la diversification. Véritable projet de territoire, **ce dispositif passerait par la création d'un outil foncier dédié notamment au rachat, à la restructuration et la revente des parcelles de vignes arrachées** dans un objectif de valorisation

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ont présidé ensemble le lundi 23 février une réunion sur le financement d'un dispositif associant l'Etat, la Région, le Département, l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA), la Safer Nouvelle-Aquitaine, les établissements bancaires volontaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde, la Chambre d'agriculture de la Gironde, la Banque des Territoires, l'Association des maires de Gironde, l'Association des maires ruraux, et la Banque de France.

Une stratégie en deux étapes a été actée :

- **une phase d'amorçage portée par l'EPF NA**, à hauteur de **10 millions d'euros**, avec la mise en place d'une garantie de bonne fin par les banques. Cette phase, qui permettrait à l'EPFNA de commencer à racheter des terres viticoles arrachées, doit faire l'objet d'une délibération lors de son prochain conseil d'administration le jeudi 5 mars.

- **une phase de montée en puissance du dispositif porté par un outil foncier à créer**, animé par la Safer (négociation des achats, restructuration, gestion du foncier en stock, redistribution).

Cet outil foncier associerait des actionnaires privés et publics sur la base sur la base d'une clé de répartition 70 % fonds privés – 30 % fonds publics.

S'agissant d'une **expérimentation totalement innovante**, l'outil foncier serait doté dans un premier temps d'un **capital initial de 20 millions d'euros** :

- **14 millions d'euros apportés par 4 banques partenaires** : Crédit Agricole d'Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

- **6 millions d'euros apportés par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et ses établissements publics** (CCI de Bordeaux-Gironde, la Chambre d'agriculture de la Gironde).

Ce dispositif viendrait ainsi compléter l'engagement financier de :

- L'État depuis 3 ans (environ 115 millions d'euros) au soutien de la filière viticole girondine via les dispositifs d'arrachage, les fonds d'urgence, et l'aide à la distillation de crise.
- La Région qui soutient la filière à travers ses dispositifs communs (investissements sur les exploitations, installation, portage et stockage foncier avec la Safer, performance des entreprises de l'aval, salons, promotion, export individuel pour les entreprises de l'aval, actions collectives et soutien à l'écosystème, expérimentation, innovation, programme VitiRev...).

La Région Nouvelle-Aquitaine apporte également un soutien particulier à la filière viticole en crise depuis son engagement en 2023 aux côtés de l'Etat et de la profession. Notamment, elle accompagne la réorientation des exploitations viticoles avec 45 projets déjà soutenus et un accompagnement collectif pour massifier les opportunités de diversification autour de filières d'avenir, le soutien au plan de restructuration des caves coopératives ainsi que l'ouverture d'un dispositif spécifique à la promotion.

Sous réserve des délibérations et engagements formels des organismes concernés, les travaux vont se poursuivre avec l'ensemble des partenaires afin de préparer :

- **un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des agriculteurs girondins qui souhaitent vendre ou échanger des parcelles agricoles.** Cet AMI, dont le cahier des charges est en cours d'élaboration pour définir les contours d'intervention, devrait être **lancé au cours du premier semestre 2026**. La Banque des Territoires accompagnera le dispositif en finançant l'ingénierie de cet AMI et les études préalables à la constitution de la foncière.
- la réunion au préalable d'un Comité de pilotage comprenant, outre les partenaires précités, les représentants de la profession vitivinicole pour présenter l'ensemble du dispositif.

Contact presse :

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr